

action collective

GITSI 18 nov.2015

Non, le mouvement No Border n'est pas responsable de l'augmentation de la tension dans le Calais

« Ils incitent les migrants à des actes de violence ». « Ils profitent du désarroi et de la détresse des migrants, et les poussent (...) à l'émeute ». « Ils utilisent les migrants pour leur propre combat ». Le ministre de l'intérieur, la maire de Calais, la préfète du Pas-de-Calais ont uni leurs voix pour accuser les militants No Border d'être à l'origine de l'augmentation de la tension à Calais et à l'intérieur du ghetto où ont été assignés plusieurs milliers d'exilé.e.s.

Les No Border les inciteraient à affronter les forces de l'ordre, leur conseilleraient de bloquer les camions sur les routes pour passer en Angleterre, et les dissuaderaient d'accepter des propositions alternatives d'hébergement...

Nous, associations et collectifs qui soutenons les exilé.e.s, affirmons que ces accusations sont mensongères et infondées.

Depuis des années, le mouvement No Border œuvre en solidarité avec les migrant.e.s de Calais, au travers d'actions de toutes sortes. Aide matérielle, accompagnements administratifs et sanitaires, conseil juridique, à l'instar de ce que pratiquent les autres organisations du Calais, mais aussi ouverture de divers squats pour des exilé.e.s laissé.e.s à la merci des vents et de la pluie, et recueils d'observations des violences policières qui a ouvert la voie à plusieurs enquêtes du Défenseur des droits aux conclusions accablantes pour l'administration. C'est de toute évidence cette obstination à établir et à dénoncer les violences institutionnelles que les pouvoirs publics entendent faire payer aux No Border, n'hésitant ni à user de la calomnie pour les marginaliser, ni à instrumentaliser l'appareil judiciaire.

La violence, de quel côté est-elle ?

Des milliers de personnes qui ont fui les guerres et les dictatures contraintes de survivre dans un terrain éloigné de tout, sans toit, quasiment sans eau, ni toilettes, sans accès aux soins suffisants ni à une information juridique de qualité... La violence n'est-elle pas dans l'indignité d'un tel traitement ?

La violence, c'est aussi la récusation systématique des conclusions de toutes les enquêtes qui, depuis des années, apportent les preuves de graves dérives de la part des pouvoirs publics, qu'il s'agisse des conditions d'accueil, du comportement des forces de l'ordre ou de la passivité de la justice. Cette mauvaise foi s'applique de la même manière aux observations convergentes du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, du Défenseur des droits et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), de Human Rights Watch, ou d'associations nationales. Elle se manifeste, par ailleurs, par l'ignorance de constats en manquement aux règles de l'asile de l'Union européenne ou par la contestation de décisions de justice, comme celle, toute récente, du Tribunal Administratif de Lille ordonnant des améliorations urgentes des conditions de vie dans le ghetto de Calais.

La violence, c'est encore la volonté des autorités aussi bien nationales que municipales de reléguer les personnes migrantes loin de la ville, de chercher à les rendre invisibles, en ne tolérant leur présence qu'en un lieu excentré que les autorités appellent « la lande » pour dissimuler qu'il est en réalité un bidonville situé à la fois sur une ancienne décharge, une zone classée Seveso et un espace naturel protégé.

La violence, c'est aussi cette politique de dispersion qui entraîne des centaines d'interpellations et de placements en rétention illégaux aux quatre coins du territoire français, dans l'unique objectif de repousser

les personnes exilées loin de Calais et des autres camps du Nord Pas-de-Calais. C'est une politique absurde et coûteuse qui n'a qu'un résultat : davantage d'humiliation et de traumatismes.

La violence, c'est enfin celle de murs et de barbelés toujours plus nombreux et sophistiqués, celle d'une frontière entre la France et la Grande-Bretagne qui déroge aux règles de libre circulation au sein de l'UE et a ouvert la voie à une coopération policière franco-britannique qui permet la multiplication des contrôles à la faveur d'un empilement d'accords bilatéraux [1]. En étanchéisant la Manche et la Mer du Nord, cette coopération policière transforme le Calais en nasse où s'agglutinent les personnes migrantes, avec pour conséquence la multiplication de prises de risque et d'accidents trop souvent mortels pour franchir l'obstacle à tout prix, selon la même logique qu'en Méditerranée.

Dans un contexte aussi hostile, comment croire que les personnes exilées aient besoin de conseils ou d'encouragements d'une pincée d'activistes pour tenter de forcer le passage, alors même que leur nombre - entre 4 500 et 6 000 -, qui n'a jamais été aussi élevé, leur confère une capacité renforcée de résistance et d'initiative ?

Pour les pouvoirs publics, les attaques calomnieuses contre le réseau No Border présentent l'avantage de détourner le regard de l'opinion de leurs propres responsabilités. Depuis près de vingt ans, tous les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ont méthodiquement créé les conditions d'un pourrissement qui, au-delà de Calais, affecte une zone géographique toujours plus large.

À travers les militants No Border, ce sont tous les membres de nos organisations qui sont visés par des accusations sans autre objectif que de faire oublier où est la violence et où sont les responsabilités. Nos associations et collectifs ne sont pas toujours d'accord et parlent rarement d'une seule voix. Mais nous ne laisserons aucun d'entre nous être tenu pour responsable de la violence du contexte actuel.

Nos organisations saluent la présence du mouvement No Border à Calais et reconnaissent l'importance du travail mené par ses militants.

17 novembre 2015

Organisations signataires :

- **Alternative libertaire**
- **Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT)**
- **Attac**
- **Auberge des migrants (Calais)**
- **Barbed Wire Britain Network (Grande-Bretagne)**
- **Collectif Calais, Ouverture, Humanité (Calais)**
- **Collectif de soutien des exilés (Paris)**
- **Comité catholique contre la faim et pour le développement-Terre Solidaire (CCFD)**
- **Droits devant !!**
- **Emmaüs Dunkerque**
- **Emmaüs France**
- **Emmaüs International**
- **Ensemble !**
- **Federación de SOS Racismo del estado español**
- **Fédération des Associations de Solidarité avec Tou.te.s les Immigré.e.s (FASTI)**
- **Femmes Egalité**
- **Groupe d'information et de soutien des immigré.e.s (GISTI)**
- **Ligue des droits de l'Homme (LDH)**
- **Le Réveil Voyageur (Calais)**
- **Migreurop (réseau européen et africain)**
- **Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)**
- **Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA)**
- **Parti communiste des ouvriers de France (PCOF)**
- **Réseau Éducation sans frontières (RESF)**
- **Sang pour sans**
- **Service jésuite des réfugiés (JRS France)**

- **Syndicat des avocats de France (SAF)**
- **Terre d'errance (Norrent-Fontes, Pas-de-Calais)**
- **Union Syndicale Solidaires**

[1] Entre autres, Protocole de Sangatte (1991), Protocole additionnel au protocole de Sangatte (2000), Traité du Touquet (2003), Accord modifiant l'Arrangement sur le Protocole additionnel au Protocole de Sangatte (2007), Arrangement franco-britannique (2009), Déclarations communes des ministres de l'intérieur français et britanniques (2014 et 2015)